

Les étudiants en difficulté

(résumé du rapport remis par l'OVE à Monsieur le Ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, décembre 2003)

Ce rapport sur les étudiants en difficulté repose sur les résultats de l'enquête réalisée par l'OVE en 2000. C'est l'actualisation du précédent rapport¹, dont on a conservé pour l'essentiel le plan et le raisonnement ; la proportion des étudiants en difficulté par rapport à l'ensemble des étudiants et leurs caractéristiques ont en effet assez peu changé depuis 1997. Les résultats de l'enquête 2003 devraient permettre prochainement de préciser la tendance.

1- Pauvreté

La dépendance, forte et durable, de la majorité des étudiants par rapport à leur famille d'origine confère à leur économie une spécificité qui interdit de lui appliquer les catégories utilisées pour décrire l'économie des ménages ordinaires (« budget », « seuil de pauvreté », etc.). L'assimilation spontanée de l'économie étudiante à l'économie domestique standard peut conduire aussi bien à une sous-estimation du niveau de vie des étudiants (quand on confond argent de poche et salaire, en oubliant que les étudiants sont souvent dispensés, au moins partiellement, de nombreuses dépenses), qu'à une sur-estimation tout aussi abusive (quand on assimile à des salaires les aides en nature ou indirectes octroyées et contrôlées par la famille ou les services publics).

Il faut donc renoncer à identifier les situations de pauvreté chez les étudiants à partir des ressources monétaires et se tourner vers d'autres indicateurs de difficulté économique. Parmi ceux que fournit l'enquête de l'OVE, le plus révélateur de difficultés graves est la demande d'aide exceptionnelle aux services sociaux. En 2000, le pourcentage d'étudiants ayant demandé une aide publique exceptionnelle au moins une fois, entre la rentrée et l'enquête, réalisée à la veille des vacances de Pâques, était de 3,6%. Cette proportion varie beaucoup selon les différentes catégories d'étudiants.

Parmi les étudiants qui ont demandé une aide sociale exceptionnelle, il faut distinguer entre ceux qui rencontrent des difficultés plus ou moins grandes, mais momentanées et ceux dont les ressources sont en permanence très insuffisantes. Pour estimer la part des étudiants en situation de pauvreté grave et durable, on a retranché des demandeurs d'aide exceptionnelle les étudiants qui ont épargné entre le début de l'année universitaire et l'enquête, ceux qui habitent chez leurs parents d'une manière totalement gratuite, ou qui bénéficient de ressources régulières (bourse ou aide, familiale ou non, au moins égale à 750 euros par mois, salaire du conjoint).

Les demandeurs d'aide exceptionnelle qui ne disposent d'aucune de ces ressources représentent 1,4% des étudiants. La faiblesse du pourcentage ne doit pas faire oublier qu'il correspond à un effectif important, de l'ordre de 22 600 étudiants ; par ailleurs, la proportion d'étudiants pauvres est sans doute particulièrement forte dans certains groupes, comme les étudiants étrangers d'origine non européenne. Si les étudiants sont rarement très pauvres, c'est à la fois parce que les très pauvres deviennent rarement étudiants (en 2000, la part des étudiants dont le père -ou le « parent de référence »- gagnait au plus 750 euros par mois n'excédait pas 11,8%) et parce que les bourses atténuent la pauvreté des étudiants issus des familles les plus défavorisées.

¹ Claude Grignon (avec la collaboration de Louis Gruel), *Les étudiants en difficulté, pauvreté et précarité*, OVE, avril 2000.

2- Précarité

La condition d'étudiant est par définition temporaire : la réussite se mesure à la fois au niveau final des études et à la précocité, l'idéal étant de parvenir au plus vite au terme du parcours le plus long. Par précarité, il faut donc entendre dans le cas des étudiants l'accroissement des risques d'échec ou d'abandon qui résulte de la concurrence entre l'exercice d'une activité rémunérée et les exigences des études. Cette concurrence peut se traduire par une interruption prématurée des études, mais également par leur prolongation : les étudiants « précarisés » peuvent être aussi, par un paradoxe apparent, ceux qui s'attardent le plus dans leurs études.

Les étudiants qui n'exercent aucune activité rémunérée pendant l'année universitaire (en dehors des vacances d'été) sont encore majoritaires (54,5%)², mais moins qu'en 1997 (62,8%). Parmi ceux qui ont une activité, les deux-tiers travaillent occasionnellement, 18,6% travaillent au moins à mi-temps, au moins six mois par an (soit 8,5% de l'ensemble des étudiants), 15,3% travaillent à plein temps (7% de l'ensemble). S'agissant de la concurrence entre le travail et les études, il faut évidemment mettre à part les activités rémunérées qui sont intégrées aux études (par exemple les emplois d'ATER, de professeur stagiaire ou d'élève professeur, de vacataire universitaire, d'interne ou d'externe des hôpitaux) ; elles concernent 22% des étudiants qui travaillent, 10% de l'ensemble des étudiants. Les activités rémunérées sans rapport avec les études vont de l'activité d'appoint traditionnelle au métier à plein temps, des tâches d'exécution aux emplois qualifiés susceptibles de déboucher sur un recrutement. Les plus fréquentes sont la garde d'enfants, les leçons particulières mais aussi les « jobs » d'employé de commerce.

Pour délimiter la population des étudiants assujettis à un travail rétribué susceptible de compromettre leurs études, on a retenu, parmi ceux qui travaillent au moins à mi-temps et au moins six mois par an et qui n'exercent pas d'activité intégrée aux études, ceux qui exercent au moins une des activités suivantes : surveillant, instituteur, ouvrier ou personnel de service, employé de commerce, employé de bureau, cadre ; les étudiants qui font du baby-sitting, donnent des cours, travaillent comme animateur ou comme enquêteur n'ont été retenus que s'ils exercent aussi une de ces activités. Si l'on adopte ces critères, la proportion d'étudiants (de moins de 29 ans) partagés entre leurs études et l'obligation de travailler atteint 7,1%, soit un effectif d'environ 107 000.

L'exercice d'une activité de ce type est un obstacle à la réussite et à la poursuite des études. Les étudiants qui sont dans ce cas sont en effet beaucoup moins nombreux proportionnellement que les autres à avoir réussi la totalité des examens auxquels ils se sont présentés l'année précédant l'enquête ; ils sont aussi moins nombreux à avoir obtenu une réussite partielle avec passage au niveau supérieur, plus nombreux à avoir obtenu une réussite partielle mais sans passage au niveau supérieur ; ils sont également plus nombreux à avoir abandonné les études dans lesquelles ils s'étaient engagés ou à avoir échoué. L'échec, complet ou partiel, favorise en retour l'exercice d'une activité rémunérée concurrente des études. Un étudiant, qui a vu se solder l'année précédant l'enquête par une réussite partielle sans passage au niveau supérieur ou par un échec ou un abandon, a une probabilité deux fois plus grande d'exercer une activité rémunérée en concurrence avec ses études l'année suivante qu'un étudiant qui a obtenu une réussite totale.

Le travail ne permet pas de poursuivre n'importe quel type d'études. Les filières les plus prestigieuses et les plus sélectives exigent que la vie des étudiants soit tout entière organisée autour des études ; elles ne tolèrent pas la concurrence d'une activité rémunérée régulière. Les étudiants que le manque de ressources force à travailler en sont pratiquement exclus. C'est seulement dans les régions et aux niveaux du système d'enseignement supérieur où la pression académique est moins forte, que l'on est autorisé à travailler pour poursuivre des études.

² Etudiants de moins de 29 ans.

Conclusion : de 1997 à 2000

La proportion des étudiants confrontés à des difficultés financières ne varie guère ; la part des demandeurs d'aide financière exceptionnelle a diminué, la proportion des étudiants en situation de pauvreté grave et durable a légèrement augmenté. Le nombre de ces derniers reste stable. On constate néanmoins une augmentation nette d'une population à risque, les étudiants étrangers non-européens, qui demandent plus souvent une aide exceptionnelle, sont plus souvent durablement démunis.

	1997	2000
Étudiants ayant demandé une aide exceptionnelle (%)	4,2	3,6
Étudiants en situation de pauvreté grave et durable	1,3	1,4
Étudiants ayant une activité rétribuée régulière en concurrence avec les études	6,8	7,1

En revanche la part des étudiants qui exercent une activité rémunérée pendant l'année universitaire (en dehors des vacances d'été) augmente : 37,2% en 1997, 45,5% en 2000. Il en va de même pour la part de ceux qui exercent une activité rémunérée régulière, susceptible d'entrer en concurrence avec leurs études.

Claude Grignon
Président du Comité scientifique de
l'OVE